

# Pour RADIO-SILENCE

## CHRONIQUE ÉCONOMIQUE « FINANCES – VERITES » N°37

### « Manipulations Accélérées = Catastrophes à la pelle ! ?... »

#### 1) Dans l' ACTUALITE ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE : ECO 1,

Hier, un reportage télé faisait état du constat populaire que les fruits et légumes disponibles dans le commerce général n'avaient plus guère d'abord d'arômes et ensuite de goût. Cela m'a rappelé un petit documentaire que j'ai consulté il y a quelques mois au lien ci-dessous :

<http://www.koreus.com/video/alerte-babylone.html>

Je voudrais rappeler que durant les années 70's citée par le spécialiste ici, un nouveau blé issu de la technologie agro-alimentaire à base d'hormones et de croisements génétiques, alors encore naturels, a mis sur le marché des semences un blé court baptisé : « TRITICAL ». Je m'en souviens encore car j'en avais parlé avec des agriculteurs de la Brie de ma connaissance. Ce blé avait comme avantage de pouvoir être ramassé avec des « Moiss-Batts » modernes et de rester droit durant sa croissance sans se coucher par terre. Au cours de ces mêmes années, les mêmes agriculteurs de ma connaissance avaient visité l'agriculture hongroise où ils avaient pu voir les cultures de blé et le ramassage tels qu'on les pratiquait en France encore dans les années cinquante avec le blé à longue tige traditionnel. La Hongrie avait donc encore une main d'œuvre abondante dans l'agriculture tandis qu'en France les ouvriers agricoles disparaissaient remplacés par les machines fort chères financées par les prêts agricoles notamment du CRCA, lesquels devaient provoqué la faillite de nombre d'exploitations familiales.

La grande agriculture à l'américaine sur des surfaces immenses homogènes et traitées n'était pas du tout adaptée ni à notre mode vie, notre goût, notre civilisation, ni à notre territoire qui souffrit terriblement de ce « remembrement » qui avait abattu les haies, les bois et comblé les fossés. La planification quinquennale et la réforme agraire de « la ténébreuse alliance » capitaliste et communiste, ont détruit l'agriculture française comme le goût français et l'économie rurale traditionnelle, réputés dans le monde entier auparavant. Tout cela a favorisé la manipulation sociale désastreuse que l'on sait. Le mirage d'une économie de loisirs tant vanté dans les années 70's justement, est en train de tourner, comme prévu, au drame à tout point de vue. Le palliatif, je devrais dire l'expédient, d'une main d'œuvre importée n'a fait qu'empirer la catastrophe annoncée et aujourd'hui en train de s'étaler sous les regards éberlués des « idiots utiles » du régime totalitaire tout en confirmant les craintes des clairvoyants.

**Je demande donc instamment que l'on revienne aux semences traditionnelles, adaptant les machines à la nature et non plus la nature aux machines !** Dans le premier cas on a un service développant les capacités humaines traditionnelles, dans le deuxième cas on a un asservissement dommageable à tout et à tous. Quant aux récoltes,

<http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89peautre>

... le blé entier d'épeautre que j'ai goûté à nouveau depuis quelques années, à plusieurs reprises, me paraît en effet bien plus nourrissant et agréable au goût que le blé modifié génétiquement.

... et le maïs, qui n'est même plus consommable, sauf par les animaux comme les canards au gavage, ses nombreuses variétés cultivées actuellement sont le triste résultat de manipulations génétiques effectuées, tenez-vous bien : TROIS FOIS PAR AN, en utilisant le monde entier pour bénéficier de trois récoltes comme le fait une grande entreprise aquitaine. Je cherche désespérément un champ de maïs doux, bon à manger pour l'humain, et je me désespère, dans le même temps, de savoir que les animaux sauvages comme les ragondins, les sangliers et les chevreuils mangent les épis de maïs génétiquement modifiés et les répandent ainsi dans toute la nature sans que jamais personne n'ait été sorti une étude garantissant l'innocuité des grains modifiés dans les laboratoires ! ?... Les ragondins urinent dans les cours d'eau où respirent les truites, goujons, chevesnes et autres gardons. Les sangliers font des petits et sont chassés par les fédérations de chasseurs qui

en font de succulents rôtis. Les chevreuils de même dont chacun apprécie les cuissots ! Et l'humain est ainsi gorgé de produits génétiquement modifiés, mêmes d'apparence « naturels », même de la meilleure qualité bio... Et l'humain fait aussi des petits qui ne seront jamais plus les mêmes que leurs ancêtres. La machine infernale est enclenchée... **La Catastrophe humanitaire est en vue...**

## **2) Dans l' ACTUALITE ÉCONOMIQUE FINANCIÈRE : ECO 2**

Je lisais ces jours-ci un article (*lien ci-dessous*), de Paul JORION décrivant une possibilité rapportée par les « chartistes » qui observent une opposition flagrante entre une moitié de titres haussiers et l'autre baissière sur « les marchés ». Cette observation aurait historiquement pour conséquence un krach prochain. Voici le commentaire qu'il m'a obligé à envoyer :

<http://www.loretlargent.info/crise/un-krach-imminent-inquiete-les-bourses/3223/>

*« Les circonstances ne sont plus du tout celles des années 70's... »*

*Alors, les choses étaient encore un peu sincères et les marchés encore assez "véritables". Actuellement, cette observation ne fait que confirmer la parfaite dichotomie des traders à la recherche d'écarts au profit des banques CONTRE leurs clients comme l'ont si bien rappelé les émissaires de GOLDMAN SACHS au Sénat américain. Il faut donc bien voir que les "chartistes" de nos jours ne traçent que les courbes des positions spéculatives et non plus celles de véritables cours. LMDM » . L'observation est donc en fait une révélation au grand jour des positions secrètes, laquelle a bien un intérêt pour le public, mais il n'en sera jamais averti, sauf ici grâce à la diffusion de RADIO-SILENCE !*

Pour ma part, j'estime probable un retour à 4.500 de l'indice CAC 40 à la fin de l'année. Ceci parce que toutes les banques ont fait descendre ledit indice donc ne gagneront qu'en le remontant. Quant aux positions haussières, il s'agit des contreparties déjà prises qui confirment donc la première constatation. Un écart de 33% sur un trimestre est la norme de soutien de spéculations quotidiennes à 50 ou 100% l'an, norme de trading performante en-dessous de laquelle vous êtes viré des « salles de marchés » bancaires... NB : la notion financière de « Long Terme » s'établit donc sur... 3 mois. Au-delà, plus personne ne voit rien. Le « progrès » a donc énormément raccourci la vision des opérateurs, dont les ancêtres voyaient clairement à 30 ans avec la fameuse rente d'Etat à 3% ! La notion de CT à 2 ans, MT à 5 ans et LT à 10 ou 15 ans, au moins, de Mr PETIT-DUTAILLIS qui fut mon livre d'étude des années soixante, n'est donc plus valable que dans l'économie générale pour les taillables et corvéables à *Mercy* : les entreprises et leurs esclaves, lesquels ne sont plus que des moutons génétiquement modifiés pour produire de la laine 4 fois par an !... **Catastrophe économique et sociale, donc politique, en vue...**

Accessoirement, j'ajoute que les humains génétiquement modifiés ont acquis une telle estime d'eux-mêmes qu'elle les rend aveugles au mépris de leurs dirigeants et exploiters qui les ravalent pourtant d'évidence au rang de canards gras landais (1).

## **3) Dans l' ACTUALITE ÉCONOMIQUE MONÉTAIRE : ECO 3**

**« ERRARE HUMANUM EST, PERSEVERARE DIABOLICUM »**

Nous sommes en plein développement dramatique, prévisible et prévu par moi depuis 1965-1971-1976-1980-1996, et quelques autres depuis seulement 1999, de la politique monétaire européenne avec les faillites des PIGS (Irlande, Portugal, Grèce, Espagne et déjà la France que l'on passe sous silence). De plus, nous assistons depuis des mois à des « accidents » qui ressemblent à des assassinats de nombreux dirigeants. Tous les opposants à la politique monétaire unique instaurée par le Traité de 666 pages (comme par hasard !) dit de Maastricht disparaissent les uns après les autres. Qui se souvient encore en Août 2010 de la mort soudaine dans un « accident » d'avion en Russie de 88 dirigeants polonais, dont le Président, en AVRIL 2010 ? ... Et celle de Vaclav KLAUS ? Et d'autres...

Bref, l'économie politique maniée par les tenants de la **philosophie constructiviste** appliquée à l'UE tend, comme le rappelait Wilhem Hankel dans une interview à Marianne en 2002, à maintenir, envers et

contre toutes les réalités, une monnaie unique dommageable aux Peuples de l'UE, la question qui va se poser en conclusion sera évidemment pour quoi :

*« Il est, hélas ! trop tard, (dit-il), en 2002 pour arrêter l'euro. Mais il est essentiel de continuer à en expliquer les dangers. Les informations fournies par les banques et les gouvernements sont superficielles et se bornent à présenter les aspects positifs. Il faut se battre contre la tendance du politiquement correct qui empêche toute pensée critique. Créer une monnaie commune en l'absence d'une union politique et d'une Constitution européennes est antidémocratique. Cela équivaut à « mettre la charrue avant les bœufs ». Sur le plan politique, la Banque centrale européenne ne pourra jamais définir un taux d'intérêt qui convienne à tous les pays de l'Union. Le taux actuel (en 2002) est trop bas pour les pays à plus forte inflation, comme l'Irlande ou le Portugal. En revanche, il est trop élevé pour des pays en récession, comme l'Allemagne. Par ailleurs, **l'union monétaire supprime la barrière protectrice que sont les taux de change. Cela va favoriser l'implantation des entreprises dans les zones à bas salaires et une baisse généralisée du niveau des salaires. Résultat: une augmentation du chômage et de la dette publique et une détérioration des systèmes de protection sociale.** En fait, l'euro va faire fonction d'accélérateur de la mondialisation au sein de l'Union ».*

Comme on le voit, cette politique qui a, en outre, provoquée des dérapages de prix de plus de 85% des loyers depuis 1999, ressemble traits pour traits à celle menée avec 26 assassinats à la clef, dont le gouverneur de la Banque Centrale nationale allemande, par un certain Chancelier BRÜNNING de 1926 à 1934. La volonté d'appauvrir les Peuples de l'Europe est évidente dans les deux cas ! Il est également évident que les nationalismes vont s'en trouver exacerbés tout comme en 1933-34 où le parti Chrétien-Démocrate allemand présidé par BRÜNNING fit la courte échelle au NDASP... L'exemple allemand va se répéter d'ici 2015 quand les Allemands vont se rendre compte que les PIGS les ont floués.

En effet, personne non plus ne se souvient de la plainte déposée en 1999 devant le Tribunal constitutionnel allemand de Karlsruhe de quatre Professeurs d'économie politique où l'on retrouve outre le Prof. Wilhem Hankel : Joachim Starbatty, Wilhem Nölling et Dieter Spethmann. Cette plainte visait à invalider tout simplement la participation de l'Allemagne à l'Euro au motif de son inconstitutionnalité ! Il est bien possible, même si je n'en n'ai aucune certitude absolue que ces quatre-là aient été ceux qui me précédèrent dans mon inscription sur la mailing list de l'IME (Institut Monétaire Européen) après que je lui ai réclamé ses statistiques complètes, pour la dernière fois, l'année précédent sa conversion ipso facto en BCE (Banque Centrale Européenne). Mon correspondant au téléphone à FRANKFURT am/Main m'a alors, en effet, indiqué que j'étais le cinquième professeur d'économie politique dans toute l'Europe à leur réclamer leurs stats ! Et, je crois bien, le cinquième et dernier... Pour ma part, privé de tous recours constitutionnels possibles par l'abus officiel du référendum sur le Traité de Maastricht de 1992, j'ai bien tenté une plainte au pénal pour illégalité de forme des billets en euros mais personne ne m'a suivi... La propagande en France fut un véritable assommoir où **on vit l'Etat mandater des néos *Missi Dominici*, dépourvus de toute qualification en la matière, dans tous les départements, pour mentir à tout propos, leur bréviaire officiel à la main ! La direction politique des choses en France et en Allemagne diffère totalement.**

Un article récent de Mr Gilles Dryancour le jeudi 29 juillet 2010 sur le site de l'Institut TURGOT, s'appuyant entre autres sur deux articles d'Ambrose Evans-Pritchard, récemment publiés par le Daily Telegraph, nous indique que : « Pour bien saisir les différences de mœurs politiques de part et d'autre du Rhin, il faut suivre précisément la chronologie des décisions qui ont été prises dans le prolongement de cette réunion de la crise grecque.

1) En France, dès le lendemain 3 mai, l'Assemblée nationale française est convoquée séance tenante, par le gouvernement, pour approuver le plan de renflouement de la Grèce. Le vote a eu lieu nuitamment, sans débat, dans un hémicycle aux trois-quarts vide. De toute évidence, on a joué le calendrier pour que ni les médias, ni l'opinion publique n'aient le temps de se mobiliser. Sans doute redoutait-on la réaction des électeurs français à l'annonce d'un plan de 16 milliards d'euros visant à soutenir le déficit grec. Ceci au moment précis où le gouvernement Fillon préparait, tant bien que mal, l'opinion publique à la rigueur budgétaire. (NDLR : laquelle se développe par des impôts nouveaux sur les contrats d'assurances à capitalisations annoncées ce Mardi 31 Août, les hausses de prix des énergies et donc des rentrées espérées de TVA, et l'incroyable soumission par Mr BAROIN dépêché à Berlin la semaine dernière, toute honte bue, du projet de budget français à la chancellerie allemande !!!)

2) En Allemagne, une telle séquence politique n'était pas pensable. Le gouvernement émane du Bundestag. Il a moins de prise sur son ordre du jour. Techniquement, le vote ne pouvait avoir lieu ni dans la même urgence, ni sans débat. Il a donc dû être programmé à la fin de la semaine considérée, soit le 7 mai. Ce fut une très longue semaine pour le gouvernement d'Angela Merkel qui vit se déchaîner les médias et l'opinion

publique contre la décision prise à Bruxelles par l'Euro-groupe. Sur les radios populaires, les humoristes, prenant l'accent grec, ont ironisé sans fin sur les causes de la ruine de l'Etat grec. Pour sa part, le journal Das Bild (12 millions de lecteurs) a publié article sur article dénonçant la tricherie, la gabegie, les avantages exorbitants de la fonction publique grecque, comparant ces derniers à ceux de la fonction publique allemande. Les effets des articles du Bild sur l'opinion publique ont été dévastateurs. Le gouvernement allemand a été pris au piège de sa rhétorique et de ses contradictions. D'un côté, il impose à ses citoyens de partir à la retraite à 67 ans. D'un autre, il leur demande de soutenir un pays où : « Les femmes fonctionnaires divorcées, veuves, célibataires ou ayant des enfants à charge peuvent, de leur côté, prendre leur retraite anticipée après seulement 15 ou 17 ans d'activité, alors que la norme est en principe fixée à 25 ans ». En Allemagne, cette question de l'âge du départ à la retraite des fonctionnaires grecs a suscité d'innombrables polémiques. Dans un raccourci symptomatique des passions du moment, le gouvernement allemand a été accusé de faire travailler les Allemands jusqu'à l'épuisement pour financer les jeunes retraités en Grèce. En France, cette polémique n'a connu qu'un faible écho, cela malgré le projet de réforme conduit dans le même temps par le gouvernement Fillon pour réformer le régime des retraites.

Dans la suite de cette chronologie, relevons aussi qu'à partir du mardi 4 mai, les chaînes de télévision allemandes ont mis en place des sondages en direct sur l'opportunité d'un soutien de l'Allemagne à la Grèce. Ces enquêtes d'opinion ont attiré des centaines de milliers de votants. Même si elles n'ont aucune valeur méthodologique, leur verdict est sans appel : 70 à 80% des sondés rejetaient le plan d'aide à la Grèce.

C'est dans ce climat de franche hostilité que : « Les députés allemands ont donné vendredi 7 mai leur feu vert à la participation du pays au sauvetage de la Grèce, malgré un scrutin crucial dimanche pour la coalition d'Angela Merkel et une opinion publique hostile au prêt de plus de 22 milliards d'euros sur trois ans. Le Bundestag (chambre basse) a adopté avec une confortable majorité (390 sur 601 présents) la loi qui permettra à la banque publique KfW de débloquer ses crédits pour Athènes. Le gouvernement a plaidé devant les députés pour la défense de l'euro et de l'Europe, le ministre des Finances Wolfgang Schäuble, argumenta : " Pour les Allemands, avec leurs expériences particulières au 20e siècle, la stabilité de la monnaie n'est pas n'importe quoi... c'est de cela qu'il s'agit aujourd'hui" . Le gouvernement s'est longtemps cabré contre un soutien à la Grèce, face à une échéance électorale cruciale dans l'Etat régional le plus peuplé d'Allemagne, la Rhénanie-du nord-Westphalie. Et en Allemagne sa popularité s'en trouve sérieusement écornée. Près de la moitié des Allemands (48%) considérait qu'il n'a "pas très bien" voire "pas bien du tout" géré la crise grecque ».

Comme l'envisageait l'auteur de cet article, la sanction politique est tombée dès le soir du 9 mai. La coalition d'Angela Merkel a perdu la majorité dans ce Land et, par là même, sa majorité à la chambre haute (BUNDESRAT). Ce qui a considérablement réduit ses marges de manœuvre et condamné, selon les analystes allemands, l'avenir politique d'Angela Merkel.

**Pour les tenants de l'école du « public choice », dont nous sommes, ajoute Gilles DRYANCOUR, cette série d'événements est des plus remarquables. Effectivement, il s'agit de la première crise politique que l'on peut directement imputer à la dévaluation de la rente électorale de l'euro ».**

Je vous livre maintenant un extrait qui porte maintenant plus sur l'aspect juridique que sur l'aspect politique de l'article très long de Gilles DRYANCOUR que vous pouvez consulter au lien ci-dessous :

<http://blog.turgot.org/index.php?post/Dryancour-l-Allemagne-et-l-uro>

**« Le tribunal constitutionnel de l'Allemagne est un organe qui a pouvoir de vie et de mort sur l'union monétaire européenne. Contrairement à la croyance générale, les quatre professeurs eurosceptiques allemands n'ont pas abandonné leurs efforts pour bloquer juridiquement les plans de l'Union Européenne de renflouement des banques exposées au risque de la dette grecque et, depuis le 7 mai, au risque de la dette espagnole, portugaise et Irlandaise. Leur recours devrait-il aboutir que l'Euroland risquerait la désintégration en quelques jours, peut-être quelques heures. Je ne suis pas certain que les investisseurs de New York, de Londres, de Tokyo et bien entendu de Frankfurt comprennent cela » (1).**

« Henri Lepage dans son dernier article se demandait : « **Des juges aussi éminents que ceux de Karlsruhe prendront-ils le risque de voir l'Europe s'acheminer vers une rupture de l'Euroland, risque sensiblement plus élevé qu'il n'est généralement admis ?** ».

Sauf circonstance exceptionnelle, le Traité de Lisbonne (2) interdit à l'Union Européenne et à ses Etats membres de se porter garants de la dette publique de tout organisme tiers, public ou privé. C'est la fameuse

clause de non-renflouement (*no bail-out provision*) qui interdit à tout Etat d'en sauver un autre de la déconfiture. L'interprétation de cette clause est à ce point explicite que le secrétaire d'Etat aux affaires européennes, Pierre Lellouche, a déclaré dans un moment d'oubli : « **Il est expressément interdit dans les Traités de sauver un Etat européen de la faillite. « De facto, nous avons changé le Traité de LISBONNE » avec le plan** ».

Cette phrase lourde de sens a été reprise dans l'un des recours introduit devant le tribunal constitutionnel allemand. S'il est difficile d'en mesurer la portée juridique, on en saisit immédiatement toute la signification politique. Elle est l'expression même de l'idée constructiviste selon laquelle l'Etat de droit ne peut s'opposer à la mission « hégélienne » des hommes de gouvernement de réaliser leur vision du bien commun. Ainsi, ceux-ci disposeraient, en toute circonstance, de la faculté d'enfreindre et de modifier les lois fondamentales. Il n'est pas certain que cette vision dictatoriale soit bien perçue par les juges de Karlsruhe dont la mission est, en quelque sorte inverse, puisqu'elle est de maintenir l'action du Politique dans le cadre des lois constitutionnelles ».

Je précise que ma position (LMDM) est totalement anti-constructiviste et que je réclame d'habitude le respect absolu par ceux qui gouvernent de leur propre LOI FONDAMENTALE. Sans son respect strict, il ne peut plus y avoir de JUSTICE dans un Pays et le Peuple est livré au servage. Ce que l'on voit clairement s'accroître depuis plus de 30 ans. Mais, reprenons le fil suivi par Gilles DRYANCOUR :

« Parallèlement à ces développements, les soutiens de l'Etat de droit auront aussi été frappés par la volte-face opérée par la Banque Centrale Européenne qui, le 11 mai, s'est mise à monétiser la dette grecque. Pour cela, elle a dû contourner l'interdiction faite par le traité de Lisbonne d'acheter la dette auprès des Etats émetteurs – sur le marché primaire. Elle donc achetée, des titres déjà émis détenus par les banques - sur le marché secondaire. Ces mêmes banques ont ainsi pu dégager des liquidités qu'elles ont en grande partie replacées dans de nouvelles obligations publiques. » (NDLR : je vous invite à vous reporter à mon précédent exposé sur l'Anti-monnaie à ce propos).

Mais poursuivons : « L'exploitation de cette faille dans le Traité de Lisbonne (NDLR : imposé en France contre le résultat du référendum sur la Constitution européenne au motif très constructiviste que l'UE avait besoin d'une constitution pour poursuivre sa construction contre l'avis des peuples !) n'a trompé personne et de nombreux analystes ont posé la question de savoir si la BCE n'avait pas, de fait, perdu son indépendance : « Jean Claude Trichet a eu beau marteler que la BCE qu'il préside était "totalement indépendante", personne n'y croit plus vraiment en Allemagne. Le fait est que, pour la première fois, elle a accepté, sous la pression des marchés et des Etats, d'appliquer une mesure à laquelle elle s'était toujours catégoriquement opposée. Par ailleurs,... la BCE ne pourra pas facilement se débarrasser des titres publics sans risque de fragiliser les marchés. Or la BCE pourrait être dans une situation où la hausse de l'inflation nécessiterait de sa part d'éponger l'excès de liquidités sur les marchés, en vendant ses titres. **Il y aurait donc un conflit d'objectifs** ».

Cet alignement de la BCE sur le plan de sauvetage de la Grèce, adopté par l'Euro-groupe, est en contradiction flagrante avec l'article 130 du traité de Lisbonne. De surcroît, comme le remarquent les plaignants qui ont saisi le tribunal de Karlsruhe, il ne résout rien au fond : « *Le soi-disant programme de renflouement ne réduit pas la dette des pays qui en bénéficient. Ce programme a été conçu en la seule faveur des crédettes. Les fonds destinés à la Grèce sont clairement des transferts financiers puisque chacun sait que la Grèce sera dans l'impossibilité de rembourser ses dettes. Selon, les estimations du FMI, la dette publique grecque passera de 120% du PIB à 150% en 2014* » ». Et il faudrait une croissance de + 7,5% pour rembourser, impossible à imaginer...

Rétrospectivement, on peut affirmer que ce à quoi l'on a assisté au mois de mai 2010 **avec le renflouement de la Grèce, la mise en place du fonds de stabilisation de l'euro et la monétisation de la dette publique par la BCE**, c'est à la latinisation de la politique monétaire de l'Euroland. **Toute la question est de savoir comment cette latinisation sera perçue par le tribunal de Karlsruhe, en principe garant d'une rigueur monétaire très germanique.**

Selon toutes les apparences, le tribunal constitutionnel de Karlsruhe pourrait, par exemple, invalider les décisions du gouvernement Merkel et du Bundestag sur la simple base de l'article 125 du traité de Lisbonne. Mais, plus probablement, il tiendra compte de sa propre jurisprudence.

« C'est là où il faut bien avoir à l'esprit l'arrêt du 12 octobre 1993 sur la loi d'approbation du traité de Maastricht – souvent désigné comme "l'arrêt Maastricht".

Dans ce célèbre arrêt, le tribunal de Karlsruhe a statué que : « *en vertu de sa compétence, les personnes résidant en Allemagne bénéficient, d'une manière générale, d'une protection efficace de leurs droits fondamentaux, également à l'égard de l'exercice de pouvoirs souverains de la Communauté européenne, et que cette protection doit, pour l'essentiel, être considérée comme équivalente à la protection des droits fondamentaux qu'impose impérativement la Loi fondamentale* ».

Cet arrêt avait fait grand bruit à l'époque. Il avait été critiqué par les dirigeants européens comme une re-nationalisation du droit communautaire. Dans l'esprit du tribunal, son arrêt devait assurer le maintien des garanties constitutionnelles offertes aux citoyens allemands.

Dans un article d'avril 1997, Henri Lepage observait qu'en matière monétaire : « Le cœur de l'arrêt se situe dans l'affirmation des juges que la Bundesbank ne peut abandonner sa souveraineté monétaire qu'au profit d'un organisme qui soit contraint par les mêmes obligations que celles qui lui sont imposées par la Constitution allemande : 1. une règle de structure : être indépendante du pouvoir politique; 2. une obligation d'objectif : garantir la stabilité interne de la monnaie. L'examen des clauses du Traité de Maastricht ayant montré que ses dispositions étaient compatibles avec les conditions ainsi posées, le Tribunal a reconnu que rien ne s'opposait à sa ratification par les instances parlementaires allemandes (...) Certains experts allemands vont cependant plus loin. Leur interprétation des propos du Tribunal est que ceux-ci posent « une obligation de résultat ». Autrement dit, si l'Union monétaire faillit à sa mission de contrôler l'inflation, les citoyens allemands conserveraient leur droit de dénoncer devant le tribunal le caractère contraire à la constitution de la gestion monétaire ainsi suivie. En cas d'inflation durable et importante, le Tribunal de Karlsruhe pourrait ainsi remettre en cause la conformité constitutionnelle de l'engagement allemand dans l'Union monétaire ». (CQFD ! NDLR : je rappelle mes récentes constatations que l'indice IPCH avait été faussé pour le réduire en deçà des 2% fatidique. On voit pourquoi... )

« Cependant, la vraie question est davantage de savoir si le tribunal constitutionnel de Karlsruhe prendrait une telle décision, au risque de faire voler la zone euro en éclats ?

Posée de la sorte, cette question revient à se demander si le tribunal jugera en droit ou non. S'il ne juge pas en droit, il intégrera alors toutes sortes de considérations, politiques... et donc constructivistes, notamment. Ce qui l'amènera à réévaluer l'effet de sa propre décision sur sa position dans le système institutionnel allemand. Or, il se pourrait que, par un détour de la raison, de telles considérations ramènent le tribunal de Karlsruhe à se prononcer selon le droit... Pour comprendre ce paradoxe, il faut se souvenir que l'arrêt de 1993 a profondément changé les équilibres institutionnels en Allemagne en matière de politique monétaire : « Peu d'étrangers, même parmi les observateurs les mieux informés, perçoivent à quel point le débat monétaire européen a modifié l'équilibre institutionnel des pouvoirs au sein de la République fédérale. Le pouvoir du gouvernement allemand en est sorti singulièrement affaibli ».

Conséquemment, si le tribunal de Karlsruhe rejetait purement et simplement les recours introduits par les professeurs et, par ce fait, acceptait la décision du gouvernement Merkel, il invaliderait son propre arrêt de 1993. Il rendrait au gouvernement fédéral le pouvoir perdu en matière de politique monétaire. Surtout, il affaiblirait sa position en tant que troisième pouvoir constitué. L'effet d'une telle décision ne serait ni conforme à la tradition allemande de neutralité monétaire ni, surtout, aux intérêts du tribunal constitutionnel.

Malgré tout, il est peu probable que le tribunal de Karlsruhe prenne seul la responsabilité historique de mettre un terme à l'euro. Il entrerait, alors, inévitablement en conflit avec l'« élite » dirigeante de l'Euroland qui a imposé la monnaie unique... ». Le tribunal risquerait, ainsi, de se retrouver affaibli, sinon discrédité dans l'opinion publique par ces mêmes pseudos élites. Aussi, selon Gilles DRYANCOUR, « les juges de Karlsruhe opteront pour un compromis qui ménage toutes les parties prenantes. A des fins prospectives, on peut se risquer à esquisser les contours d'un tel compromis juridique. En premier lieu, le tribunal jouera très certainement la montre. Dans les faits, c'est déjà la tactique qu'il a adoptée : « *Il a été largement dit dans la presse allemande – qui devrait être mieux au courant – que la Cour aurait rejeté le recours original introduit par les professeurs. Ce n'est pas vrai. Leur demande en référé pour une injonction immédiate de bloquer les transferts vers la Grèce a été rejetée, au motif qu'une telle décision serait trop dangereuse. Mais leur recours est toujours pendant.* » Et, Evans-Pritchard d'ajouter : « *Mon pronostic est que la Cour constitutionnelle essaiera de différer l'étude de ces recours pendant un certain temps, espérant que la crise se résorbera. Mais la crise ne se résorbera pas car la fracture entre le Sud et le Nord de l'Euroland est inhérente au système et ne peut-être comblée* ».

Si l'on peut être d'accord avec l'orientation générale de cette remarque, on ajoutera toutefois que **le tribunal de Karlsruhe n'a pas besoin d'attendre la fin de la crise pour prendre une décision. Il lui suffira d'attendre la fin programmée, dans trois ans, des plans de soutien à la Grèce et à l'euro.**

« Avec cette donnée à l'esprit, on entrevoit déjà la manière dont le tribunal constitutionnel de Karlsruhe pourrait traiter les recours introduit par le quartet professoral : l'infraction aux principes de non-renflouement du Traité de Lisbonne étant trop manifestement constituée pour être ignorée, le tribunal attendra l'échéance politique la plus favorable pour prendre sa décision... Sur le volet grec du plan de soutien, le tribunal constitutionnel pourrait décider qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle répondant à une situation imprévue. Ce qui rendrait le plan conforme à l'article 125 du Traité de Lisbonne, mais... empêcherait de toutes façons la reconduite dudit plan ! Au lieu d'une sanction, le tribunal rendrait, ainsi, un insigne service politique au prochain gouvernement allemand qui trouverait là un prétexte idéal pour mettre un terme aux transferts financiers vers les PIGS. Ajoutons à ces éléments d'appréciation, que l'invalidation du plan allemand de soutien à la Grèce n'aurait, si elle était arrêtée, aucune conséquence pratique. Athènes ne serait pas en mesure de rembourser les 22 milliards qu'elle a déjà reçus de Berlin. Et, l'Etat allemand ne pourrait se les rembourser à lui-même... en empruntant. NON, s'il y a un jugement partiellement défavorable à l'Etat fédéral, il portera Gilles DRYANCOUR, sur le SIV, l'instrument de stabilisation à l'euro, pour lequel l'Allemagne doit apporter une garantie de 123 milliards d'euros sur les 750 prévus. Le tribunal pourrait décider que ce soutien n'est pas légal et doit cesser sans délai (hypothèse basse). Ou que ce soutien ne peut être renouvelé (hypothèse haute, basée une fois encore sur le caractère exceptionnel de la mesure).

En dehors du rejet pur et simple de la demande des professeurs plaignants, ce scénario semble des plus vraisemblables, car il préserve l'équilibre des pouvoirs en matière de politique monétaire, tels que définis dans l'arrêt de 1993. Ce scénario peut également rendre service au gouvernement fédéral. Il n'implique pas de sanction financière et il permet à chacun de sauver la face ».

### CONCLUSION

Je ne suis pas d'accord avec cette conclusion pragmatique de Gilles DRYANCOUR. La part belle faite au « constructivisme » et donc au pouvoir absolu des adeptes de la Secte Noire, descendants des « Illuminati » et des Jansénistes déjà dénoncés par LOUIS XIV, contre l'avis des Peuples qui s'expriment de plus en plus souvent en oppositions partout, va contre « l'Etat de Droit », et ceci de plus en plus ouvertement, malgré la méthode Coué des gouvernants français, les plus extrémistes de toute l'Europe de la thèse qu'ils ont eux-mêmes forgé. Depuis 2.500 ans, l'Etat de DROIT est systématiquement garanti par les Monarchies et violé par les Républiques qui engendrent la Tyrannie conformément à la rhétorique de Platon. Le conflit est devenu trop évident entre les discours et les actes, la JUSTICE est par trop méprisée pour que les Peuples acceptent encore longtemps d'être aussi mal gouvernés, et toujours, évidemment, à leurs dépens ! Une rébellion s'exprimant par le placement au pouvoir de partis nationalistes avec comme mandat le retour à la souveraineté passera forcément par la fin de l'Euroland et le retour à des monnaies nationales. C'est là que l'on voit bien pourquoi les pseudos élites maçonniques ont imposé l'Euro, et non pas l'Ecu prévu par leur propre Traité pourtant : les sectaires voulaient une révolution... ou plus exactement la finalisation de leur Révolution, la grande, la mère de toutes les autres, bref, la française, glorifiée par leur Empire napoléonien verdâtre et triangulaire. C'est ainsi qu'ils ont conçu une monnaie abstraite, l'Euro, pour un peuple abstrait : le soi-disant « peuple européen ». Mais ils ont oublié le calcul élémentaire, provoquant la dévaluation immédiate dès 1999 et, en voulant en 2008, sauver leurs instruments de travail, les banques, ils ont oublié la LOI NATURELLE de l'annulation des contraires, sommation algébrique des opérations bancaires qui aboutit à la situation évoquée en ECO 2 plus haut où toutes les positions financières aboutissent forcément au bout du bout à... ZERO ! Donc leurs banques sont en voie de faillites retentissantes... et frauduleuses par-dessus le marché... avec jeu de mots...

La catastrophe arrive donc à grands pas d'où nous devons faire resurgir la MONARCHIE sur les ruines des factions républicano-maçonniques qu'auront provoquée les piègeurs, piégés à leurs propres pièges. Si nous voulons sauver la civilisation française, évidemment.

### **LMDM**

1) *NOUVELLES LITTÉRAIRES : É L O G E de M. Q U E S N A Y, par M. D ' A L E M B E R T. FRANÇOIS QUESNAY naquit le 4 Juin 1694, à Merey, près Montfort-l'Amaury. il fut le chef & le chef très-revéré, de la Secte qu'on appelle des Économistes, si on peut donner le nom de Secte à une Société de Citoyens éclairés, vertueux, & qui portent l'amour du bien public jusqu'à cet enthousiasme, toujours respectable aux yeux de l'homme de bien, mais quelquefois dangereux (car pour l'honneur de la France nous n'osons dire ridicule) chez une Nation légère & frivole, assez peu éclairée sur ses véritables intérêts pour préférer ceux qui l'amuse à ceux qui l'instruisent, & ceux qui la flattent à ceux qui la servent.*

2) *TRAITE de LISBONNE :*

*Article 125 : « L'Union ne répond pas des engagements des administrations centrales, des autorités régionales ou locales, des autres autorités publiques ou d'autres organismes ou entreprises publics d'un État membre, ni ne les prend à sa charge, sans préjudice des garanties financières mutuelles pour la réalisation en commun d'un projet spécifique. Un État membre ne répond pas des engagements des administrations centrales, des autorités régionales ou locales, des autres autorités publiques ou d'autres organismes ou entreprises publics d'un autre État membre, ni ne les prend à sa charge, sans préjudice des garanties financières mutuelles pour la réalisation en commun d'un projet spécifique ».*

*Article 126 : « Les États membres évitent les déficits publics excessifs ». Dans l'article 127, consacré à la politique monétaire :« L'objectif est la stabilité des prix ».*

*Article 130 : « Dans l'exercice des pouvoirs et dans l'accomplissement des missions et des devoirs qui leur ont été conférés par les traités et les statuts du SEBC et de la BCE, ni la Banque centrale européenne, ni une banque centrale nationale, ni un membre quelconque de leurs organes de décision ne peuvent solliciter ni accepter des instructions des institutions, organes ou organismes de l'Union, des gouvernements des États membres ou de tout autre organisme. Les institutions, organes ou organismes de l'Union ainsi que les gouvernements des États membres s'engagent à respecter ce principe et à ne pas chercher à influencer les membres des organes de décision de la Banque centrale européenne ou des banques centrales nationales dans l'accomplissement de leurs missions ».*